

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction de l'eau et de la biodiversité

**Décision du 12 novembre 2012 portant nomination du président
de la Commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier**

NOR : DEVL1238851S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu l'article R. 426-3 du code de l'environnement,

Décide :

Article 1^{er}

M. Christian BARTHOD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, est nommé président de la Commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier, en remplacement de M. Jean BOURCET, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

Article 2

En cas d'empêchement de M. Christian BARTHOD, la présidence de la commission sera assurée par M. Eric FOUQUET, inspecteur général de la santé publique vétérinaire.

Article 3

La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution de la présente décision.
Fait le 12 novembre 2012.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice de l'eau et de la biodiversité,
O. GAUTHIER